 

**Vous identifiez-vous en tant que personne en situation de handicap[[1]](#endnote-1) ou un membre de famille/ tuteur légal/ un aidant d’une personne en situation de handicap ?**

**Avez-vous eu recours à des tribunaux fédéraux ou des programmes de prestations et d’avantages sociaux du gouvernement fédéral au Canada.**

Si oui, nous aimerions apprendre de vous !

Le Centre de droit en matière de handicap ARCH dirige un projet sur l’accès à la justice pour les personnes en situation de handicap au Canada

# De quoi parle l’étude ?

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre les obstacles qui rendent difficile l'utilisation des tribunaux fédéraux et des programmes de prestation et d’avantages sociaux au niveau fédéral au Canada. Il cherche également à mieux comprendre ce qui favorise l'accessibilité de ces tribunaux et programmes.

Quelques exemples de tribunaux fédéraux sont la Commission canadienne des droits de la personne, le tribunal canadien des droits de la personne, l'Office des transports du Canada et le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Quelques exemples de programmes et avantages fédéraux sont le crédit d'impôt pour personnes handicapées ou les prestations d'invalidité du régime de pensions du Canada. Les cours fédérales (d’autres types de tribunaux) comprennent la Cour suprême du Canada et la Cour fédérale du Canada.

# Qui peut participer ?

* Les personnes adultes en situation de handicap ayant eu recours aux tribunaux ou programmes fédéraux du Canada
* Les parents/ tuteurs légaux/ personnes aidant les personnes en situation de handicap ayant eu recours aux tribunaux ou programmes fédéraux du Canada

# À quoi pouvez-vous vous attendre ?

**On vous demandera de :**

* + Lire et signer un formulaire de consentement sur le projet d'étude. Ce formulaire vous expliquera le déroulement de l’étude et demandera si vous voulez participer ou non.
	+ Participer à un sondage en ligne d’environ 10-15 minutes. Le sondage sera en français ou en anglais.

# Serais-je payé pour participer à cette enquête ?

Non. Aucune rémunération n'est prévue pour les personnes qui complètent ce sondage.

# Chercheurs principaux :

Dr Keiko Shikako-Thomas (École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill)

Kerri Joffe (Centre de droit des personnes handicapées ARCH)

**Pour participer à l'enquête, ouvrez ici**:  <https://bit.ly/a2j-fr>

Ou **scannez le code QR ci-dessous** avec l’appareil photo de votre téléphone ou tablette :



Vidéo de description en langues des signes américaine (ASL): <https://youtu.be/qVetOGvpBi0>

Vidéo de description en langue des signes québécoises (LSQ): <https://youtu.be/HUsbEmE1sVg>

Veuillez contacter **Dr Mehrnoosh Movahed** pour obtenir plus d’informations. Courriel:mehrnoosh.movahed@mcgill.com

\*Cette étude a été approuvée par le Comité d'éthique de l'Université McGill\*

1. La Loi canadienne sur l'accessibilité définit le handicap comme une : "Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d’apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l’interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d’une personne dans la société”. [↑](#endnote-ref-1)